

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 20 février 2024, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 14 février 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BERROYEZ Béatrice, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, FOUCAULT Frédéric, DEFEBVIN Freddy, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, ROYER Brigitte, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESEELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOMMASI Céline, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, BARROIS Alain donne procuration à DEFEBVIN Freddy, BERROYER Lysiane donne procuration à BOMMART Émilie, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DESSE Jean-Michel donne procuration à LECLERCQ Odile, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, PERRIN Patrick donne procuration à LOISEAU Ginette, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à PAJOT Ludovic, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BERTIER Jacky, BEUGIN Élodie, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, MILLE Robert, OPIGEZ Dorothee, PHILIPPE Danièle, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick

Madame BLOCH Karine est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
20 février 2024

ADMINISTRATION GENERALE

**MOTION CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES ANNONCEES DANS LES
ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY-ARTOIS-LYS-ROMANE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Dans son projet de carte scolaire pour la rentrée de septembre 2024, l'Inspection Académique prévoit, à l'heure d'aujourd'hui, 89 postes d'enseignants en moins et 129 suppressions de classes à l'échelle du département du Pas-de-Calais, ce qui en fait l'un des plus durement touchés de France.

A l'échelle du territoire de notre Agglomération, 38 fermetures de classes sont annoncées pour uniquement 6 ouvertures. Au total, 28 de nos communes sont concernées par ces suppressions : Auchel, Divion, Lapugnoy, Marles-les-Mines, Béthune, Essars, Vaudricourt, Lillers, Vendin-lès-Béthune, Bourecq, Ecquedecques, Lespesses, Liettes, Cauchy-à-la-Tour, Linghem, Quernes, Witternesse, Beuvry, Noeux-les-Mines, Sailly-Labourse, Verquigneul, Auchy-les-Mines, Cuinchy, Haisnes, Noyelles-lès-Vermelles, Barlin, Bruay-la-Buissière et Ruitz.

Nous ne pouvons tolérer ces mesures infondées et incompréhensibles qui vont lourdement handicaper l'avenir de nos enfants.

Considérant que ces fermetures résultent de données purement démographiques et comptables, sans la moindre prise en compte des réalités sociologiques de notre département marqué à la fois par un indice de position sociale inférieur à la moyenne nationale et parallèlement par un taux d'illettrisme élevé (11% contre 7% au niveau national)

Considérant que l'école ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire mais au contraire une priorité d'investissement et un gage de réussite pour nos jeunes,

Considérant que cette décision représente un véritable coup dur pour le milieu rural dont les élus œuvrent au quotidien pour garantir et développer l'attractivité de leurs communes, notamment à travers leurs écoles dont certaines pourraient à leur tour être menacées de fermeture, créant ainsi une injustice pour notre ruralité, déjà confrontée à de nombreuses fractures territoriales,

Considérant tout autant les fragilités sociales et éducatives qui existent dans nos communes urbaines, notamment dans les quartiers prioritaires, et des efforts déployés par

celles-ci pour lutter contre les inégalités et le déterminisme social, dans le cadre de la politique de la Ville et de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier,

Considérant la dégradation des conditions de travail des personnels et des élèves de l'Education nationale du fait de la réduction des moyens humains envisagés, alors même que le système scolaire doit contribuer à l'égalité des chances et à l'épanouissement de nos enfants dans notre société,

Considérant les efforts de toutes nos communes quelles qu'elles soient pour faciliter les meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement scolaires et extra-scolaires, qu'il s'agisse des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles, des actions socio-éducatives, culturelles et citoyennes que nous développons dans nos communes à destination de nos jeunes,

Considérant les propos de Monsieur le Premier ministre qui, dans sa déclaration de politique générale, soulignait le fait que « renforcer le service public, c'est aussi agir pour nos écoles »

Le Conseil communautaire, réuni en sa séance du 20 février 2024, refuse les fermetures de classes prévues à aujourd'hui pour la rentrée 2024, estimant que cette décision unilatérale des services académiques va à l'encontre de l'intérêt des élèves et de leurs familles ainsi que du dévouement de la communauté éducative.

Les élus communautaires demandent donc à Madame la ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse ainsi qu'à Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de réétudier le projet de carte scolaire 2024 afin de maintenir les moyens humains nécessaires à une prise en charge pédagogique de qualité pour tous les élèves. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

REFUSE les fermetures de classes prévues à aujourd'hui pour la rentrée 2024, estimant que cette décision unilatérale des services académiques va à l'encontre de l'intérêt des élèves et de leurs familles ainsi que du dévouement de la communauté éducative.

DEMANDE à Madame la ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse ainsi qu'à Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de réétudier le projet de carte scolaire 2024 afin de maintenir les moyens humains nécessaires à une prise en charge pédagogique de qualité pour tous les élèves.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **27 FEV. 2024**

Et de la publication le : **27 FEV. 2024**
Le Président,



GACQUERRE Olivier



GACQUERRE Olivier